

# MÉMENTO SUR LA RÉGLEMENTATION

## Stationnement de nuit sur le Grand Site

*Dans le site classé*

**Il n'est pas possible de dormir en site classé** puisque le camping et camping-car y sont interdits.

Consultez, à la page suivante, la carte des lieux des aires de camping autorisés.

**Le bivouac est toléré** mais sous certaines conditions.

Pour bivouaquer, les randonneurs doivent être :

- Non motorisés ;
- Sur 50 mètres maximum de chaque côté des itinéraires balisés de grande randonnée (GR, GRP) ;
- Sans tente ou dans une tente légère ne permettant pas d'être debout à l'intérieur ;
- Respecter le site et ne laisser aucune trace ;
- Sur place pour une seule nuit ;
- Présents entre 19h et 9h ;

*Sur le reste du territoire*

Pour écarter tout risque de dérangement de la faune sauvage, lié au bruit ou à la lumière artificielle, **le stationnement nocturne dans un véhicule, une remorque habitable** ou tout autre abri mobile **n'est autorisé que sur les aires de stationnement** et donc **interdit en site classé.**



## Faire du feu



Il est **interdit d'allumer un feu** pour éviter tout risque d'incendies, les dégradations du sol et de la biodiversité locale.

Il ne faut en aucun cas jeter au sol des mégots, des allumettes ou des briquets.

## Les chiens



Pour la tranquillité de la faune sauvage et des troupeaux, il est préférable de **tenir les chiens en laisse**.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux chiens de bergers utilisés pour la surveillance, la conduite et la protection des troupeaux, ni aux chiens de chasse participant à une action de chasse autorisée.

## Adopter un comportement respectueux

Pour respecter la vie du site, il est important de prendre quelques précautions.

Les visiteurs doivent **respecter les domaines agricoles et les propriétés privées** en restant sur les sentiers/chemins balisés et utiliser les aires de stationnement et de services autorisées. **Il est aussi nécessaire refermer les barrières.**

## Les bons réflexes avec la faune

**Le nourrissage de la faune est déconseillé**, il est important que les animaux conservent un comportement naturel face aux humains. De plus, notre nourriture n'est souvent pas adaptée à leur métabolisme.

Il est également **interdit de déranger la faune** qu'elle soit sauvage ou domestique (comme les troupeaux).

## Respecter la biodiversité



L'abondance d'une espèce végétale à un endroit ne signifie pas qu'elle ne soit pas rare et protégée sur l'ensemble de la région. Pour ne pas perturber l'équilibre du milieu naturel, il est recommandé **ne pas cueillir des fleurs, blesser des arbres et prélever des espèces.**

Pour éviter l'introduction d'espèces envahissantes, **il ne faut pas relâcher d'espèce exotique** (animal ou plantes) dans la nature.

Infos en + :

- Le Grand Site est situé en zone de montagne, il est nécessaire de se munir de bonnes chaussures de marche ainsi que de bouteilles d'eau, crème solaire, casquette ou chapeau et de supports cartographique.
- La baignade n'est pas surveillée et déconseillée.
- L'eau de la Vis est à 14° l'été, risque d'hydrocution.



# AIRES DE STATIONNEMENT DES CAMPING-CARS SUR LE GRAND SITE DU CIRQUE DE NAVACELLES

